CSF ST Egrève **Charte du soutien scolaire**

(Extraits de la Charte csf de l'Accompagnement Scolaire et Educatif)

***

*La CSF St Egrève - Soutien Scolaire est une association loi 1901 qui adhère à la CSF nationale.*

## Préambule

La loi de 1959 a rendu obligatoire l'école jusqu'à 16 ans et a généralisé l'entrée en 6ème.
Ainsi tous les enfants ont la possibilité d'acquérir une formation générale et professionnelle plus étendue.
Très vite des problèmes ont surgi dus au coût , aux contenus et aux méthodes de l'école.
La difficulté pour les parents d'apporter aide et documentation était source d'angoisse et d'inquiétude. C'est ainsi qu'est née la notion d'échec scolaire. La CSF n'accepte pas que l'école soit un lieu de discrimination et d'élimination.
De plus, il y a aujourd'hui, une nouvelle génération d'enfants marqués par des situations de chômage et d'exclusion vécues par les familles. L'échec peut s'installer dans tous les domaines de la vie et l'échec scolaire devient fatalité.
Le souci premier de la CSF est de permettre aux **parents d'exercer leur responsabilité éducative**, de se valoriser aux yeux de leurs enfants et de les aider dans le processus de socialisation.
Le soutien scolaire veut être un lieu de **réconciliation entre école, enfants et parents**. Il veut être un outil d'action pour plus de justice, de fraternité et de droits pour tous.

## Les Enfants - Les Jeunes

Le soutien scolaire **ne doit pas refaire l'école après l'école**, même s'il faut souvent répondre par nécessité à une demande d'aide aux devoirs. Il s'agit de le centrer sur l'**épanouissement** des enfants et des jeunes, sur leur socialisation afin qu'ils deviennent acteurs de leur scolarité.
Le soutien scolaire aide les jeunes dans la recherche de leurs **points forts,** leur potentiel. **Il valorise leurs réussites**, leur apprend à s'en servir pour aller plus loin.
Le soutien scolaire est un lieu d'expérimentation, de **reprise de confiance en soi**, un lieu de développement de **l'autonomie.** Il permet à l'enfant, au jeune d'élaborer une pensée personnelle et d'acquérir une ouverture d'esprit.
Avec l'école, le soutien scolaire participe à la construction du « savoir faire » indissociablement lié au « savoir être ».

Par le soutien scolaire les élèves trouvent des **méthodes de travail**, des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs.

## Les familles

Le soutien scolaire s'inscrit dans un processus de valorisation des **familles pour qu'elles exercent pleinement leur rôle éducatif.**

Un contrat tacite sera fait reprenant les objectifs fixés ensemble : il fixe le lieu, les horaires, l'obligation de ponctualité, les objectifs à atteindre.

Tout au long de l'année, l'équipe des responsables favorise des moments de rencontre avec les familles pour permettre aux parents de s'impliquer, de participer, de suivre l'évolution de l'enfant. C'est un moyen d'établir une **cohérence éducative.**
Le soutien scolaire permet de conforter les parents dans leur rôle de premiers éducateurs, de les aider à suivre la scolarité de leurs enfants et soutenir les efforts de ces derniers.
L'équipe a le souci de prévenir les familles si le jeune ne respecte pas les objectifs fixés par le contrat.
Lors de ces rencontres, il est important d'expliquer le sens du coût de l'inscription, de présenter la CSF qui intervient auprès des pouvoirs publics, de l'éducation nationale etc..

## Les Moniteurs

Qu'ils soient salariés ou bénévoles, les moniteurs adhèrent au projet global de la CSF.

L'équipe rappelle le **caractère laïc et démocratique** de la CSF **et bannit tout prosélytisme**.
Ainsi, les moniteurs sont tenus de se conformer à l'obligation impérative de ne porter aucun signe religieux visible – Croix, Kippa, Hijab (ou tout voile) – pendant le soutien scolaire au domicile de l'élève.
Des réunions d'échange entre moniteurs sont organisées pour qu'ils puissent partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés. En cas de besoin, il peut être fait appel à des professionnels (psychologue..) pour les aider.
La CSF assure une formation continue ( technique, pédagogique...). La participation des moniteurs y est obligatoire.

## Coordinateur du soutien scolaire.

L'équipe CSF de Saint Egrève met en place une coordination.
Le coordinateur peut être salarié par la CSF ( avec contrat), ou militant bénévole.
Avec l'équipe CSF, il participe à l'élaboration du projet de chaque élève et le met en application. Il participe au recrutement des moniteurs et organise le soutien dans chaque famille.

Il est la personne **référente** pour les moniteurs, les familles, les élèves, les établissements, les travailleurs sociaux.

Avec l'équipe responsable CSF, il **organise la formation** des moniteurs et anime les réunions entre moniteurs (évaluation, échange de méthodes, de difficultés...). Il prévoit les rencontres avec les familles, toujours en lien avec l'équipe responsable.

Il peut être amené à représenter la CSF dans différentes instances ( établissements, municipalité, RASED(*), Conseil de ZEP (**)..).
Il peut avoir à accompagner des familles dans certaines démarches ( collèges, écoles, CIO..)

**********

(*) RASED : réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés
(**) ZEP : Zone d'éducation prioritaire

**Soutien Scolaire** CSF de **St Egrève**, Le PATIO, 7 Ave de la Monta 38120 St Egrève -
permanences : Le Vendredi de 16h00 à 18h00 tel : 06 42 11 47 32
Courriel : soutienscolaire38120@free.fr
Site internet : https://soutien.scolaire38120.fr